

RESUME SUCCINCT CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2017

Le neuf novembre deux-mille dix-sept, à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de La Richardais, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Alain LAUNAY.

PRESENTS : Monsieur Jean-Pierre BACHELIER, Mesdames Elisabeth BAUVE-LEROY, Mélanie BILLOT-TOULLIC, Monsieur Camille BONDU, Madame Delphine BRIAND, Messieurs Eugène CARO, Pierre CONTIN, Madame Marie-Paule DAHIREL, Messieurs Bruno DESLANDES, Bernard DUBOIS, Bruno FONTAINE, Roger GUENGANT, Philippe GUESDON, Madame Laurence HOUZE-ROZE, Messieurs Alain LAUNAY, Fabrice LE TOQUIN, Madame Jacqueline LECUYER, Messieurs Daniel LEROY, Yannick LOISANCE, Jean-Claude MAHE, Jean-François MERDRIGNAC, François MOREAU, Jean-Luc OHIER, Michel PENHOUE, Mesdames Patricia PERRIER, Jacqueline PLANQUE, Monsieur Christian POUTRIQUET, Madame Nathalie ROBLOT, Messieurs Denis SALMON, Jean-Louis VERGNE, Guillaume VILLENEUVE, Bruno VOYER

AVAIENT DONNE PROCURATION : Madame Valérie DELCOURT à Monsieur Alain LAUNAY, Monsieur Vincent DENBY WILKES à Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC, Madame Frédérique DYEYRE BERGERAULT à Monsieur Michel PENHOUE, Madame Isabelle REBOUR à Monsieur Yannick LOISANCE, Madame Corinne THEBAULT à Monsieur Camille BONDU

ABSENTES EXCUSEES : Madame Alix de la BRETESCHE, Madame Suzanne SEVIN

* * *

Légalement convoqué le trois novembre deux-mille dix-sept, le conseil communautaire a :

- **Adopté**, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil communautaire du 21 septembre 2017.
- **Désigné**, à l'unanimité, madame Jacqueline LECUYER comme secrétaire séance
- **Désigné**, à l'unanimité, monsieur Michel PENHOUE et monsieur Vincent DENBY WILKES comme représentants de la CCCE à la commission Mer et Littoral
- **Créé**, à l'unanimité, la commission « petite enfance »
- **Autorisé**, à l'unanimité, le Président à signer la convention proposée par MEGALIS Bretagne pour la phase 1 du Programme Bretagne Très Haut Débit (BTHD)
- **Décidé**, à l'unanimité, de DEMANDER le concours du Trésorier de Dinard pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 et de PRENDRE ACTE de l'acceptation du Receveur et de lui accorder l'indemnité de conseil,

au taux de 50 %. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel et sera attribuée à Monsieur Hervé RETO, Trésorier de la communauté de communes

- **Voté**, à l'unanimité, la décision modificative de crédits du Budget principal suivante :

Dépenses de fonctionnement :

- . Article 617 – études : - 26 840 €
- . Article 673 – annulations de titre : + 6 840 €
- . Article 64111 – rémunération de personnel : + 20 000 €

- **Validé**, à la majorité, 35 voix pour, 2 voix contre (Monsieur Yannick LOISANCE, Madame Isabelle REBOUR), l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 50 000 € dans la limite de 50 % du coût HT de l'opération « construction d'un Bureau Information Tourisme » à la commune de Beaussais-sur-Mer et **autorisé** le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la délibération
- **Décidé**, pour deux agents du service ADS, la création du poste d'adjoint administratif principal 1^e classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2017, la création du poste de rédacteur principal 2^e classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2017, la suppression du poste d'adjoint administratif principal 2^e classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2017, la suppression du poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2017, DE COMPLETER en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité et QUE les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la communauté de communes
- **Décidé**, à l'unanimité, de créer à compter du 1^{er} décembre 2017 un poste d'agent polyvalent de déchèterie à temps complet sur les grades d'adjoint technique principal 1^{ere} classe, d'adjoint technique principal 2^e classe et adjoint technique, de compléter en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité et d'inscrire au budget les crédits correspondants
- **Décidé**, à l'unanimité, la suppression d'un poste de rédacteur à temps complet à compter du 10/11/2017 (Technicien SIG métier et randonnée), la suppression d'un poste de technicien principal 1^{ere} classe à temps complet à compter du 10/11/2017 (Encadrant technique), la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ere} classe à temps complet à compter du 10/11/2017 (Agent de déchèterie) et la suppression d'un poste de technicien à temps complet à compter du 10/11/2017 (Chargé(e) de mission bocage et paysage)
- **Décidé**, à l'unanimité, d'APPLIQUER les dispositions du RIFSEEP à compter du 01/12/2017 aux adjoints techniques et agents de maîtrise et à compter du 01/01/2018 aux agents sociaux, d'AGROGER ou de MODIFIER les délibérations instaurant le régime indemnitaire et le maintien du régime indemnitaire en cas

d'absence antérieurement en conséquence et d'INSCRIRE les crédits correspondants au budget

- **Décidé**, à l'unanimité, d'ACCEPTER les modalités de transfert du personnel petite enfance de Dinard et du personnel du Sivu Mobydouce (Ploubalay) à compter du 1^e janvier 2018, de CREER à compter du 1^e janvier 2018 les postes correspondant au transfert de compétence comme indiqués dans les tableaux ci-dessous, de COMPLETER en ce sens le tableau des fonctionnaires territoriaux de la communauté de communes et de PREVOIR dans le budget 2018 les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents transférés, et d'AUTORISER monsieur le Président ou monsieur le Vice-Président en charge des finances et des ressources humaines à signer tout document relatif à cette décision

Transfert du personnel de Dinard

Grade	Nombre d'emplois concernés	Durée hebdomadaire	Poste et fonctions
Puéricultrice hors classe	1	Temps Complet (TC)	Directrice
Adjoint technique	1	TC	Animatrice
Adjoint technique ppl 2 ^e classe	1	TC	Cuisinière et agent d'entretien
Agent de maîtrise ppl	1	TC	Assistante maternelle
Auxiliaire puéricultrice ppl 1 ^e classe	3	TC	Assistante éducative
Auxiliaire puéricultrice ppl 2 ^e classe	1	TC	Assistante éducative
Educateur principal de jeunes enfants	2	TC	Educatrice Educatrice et adjointe

Transfert du personnel du Sivu Mobydouce (Ploubalay)

Grade	Nombre d'emplois concernés	Durée hebdomadaire	Poste et fonctions
Puéricultrice de classe normale* <i>Décret n° 92-860 du 28/08/1992 (avant modification du statut)</i>	1	Temps Complet (TC)	Directrice et puéricultrice
Puéricultrice hors classe	1	TC	Directrice et puéricultrice
Adjoint technique	3	30h/semaine	Animatrice et agent d'entretien

		28h / semaine	Animatrice et agent d'entretien
		14h/semaine	Agent d'entretien
Adjoint technique ppl 2 ^e classe	2	TC	Auxiliaire de puériculture
		TC	Animatrice et agent d'entretien
Auxiliaire puéricultrice ppl 2 ^e classe	1	TC	Auxiliaire de puériculture
Educateur jeunes enfants principal	1	TC	Directrice adjointe et éducatrice de jeunes enfants
Agent social	1	TC	Auxiliaire de puériculture

- **Décidé**, à l'unanimité, d'instaurer, dans la cadre du recrutement d'un coordinateur petite enfance, l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires au bénéfice des éducateurs de jeunes enfants titulaires, stagiaires et non titulaires à compter du 1^{er} décembre 2017
- **Décidé**, à l'unanimité, d'ADOPTER le régime indemnitaire pour les personnels du pôle petite enfance (indemnité de sujétions spéciales, prime de service, prime d'encadrement, prime spécifique pour le cadre d'emplois puéricultrice et prime de service, prime forfaitaire mensuelle, prime spéciale de sujétions pour le cadre d'emplois auxiliaire de puériculture, DIT que ces dispositions prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2018 et seront applicables aux fonctionnaires stagiaires, titulaires et aux agents non titulaires de droit public et QUE les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions retenues sont inscrits au budget de la collectivité ou de l'établissement
- **Décidé**, à l'unanimité, de RETIRER la délibération n° 2016-151 du 14 décembre 2016 et d'APPROUVER la modification du régime indemnitaire pour les agents de catégorie A de la filière technique (attribution d'une prime de service et de rendement, attribution d'une indemnité spécifique de service) à compter du 1^{er} décembre 2017
- **Approuvé**, à l'unanimité, l'organigramme de la communauté de communes Côte d'Emeraude à compter du 1^{er} janvier 2018 : création d'un Pôle « Petite enfance » composé de deux services (le RAM (initialement rattaché au Pôle cadre de vie) et le service petite enfance) et modification de l'organisation du Pôle collecte et valorisation des déchets
- **Approuvé**, à l'unanimité, le règlement d'hygiène et de sécurité du chantier d'insertion et **décidé** d'annexer le règlement d'hygiène et sécurité au guide personnel du service du chantier d'insertion

- **Décidé**, à l'unanimité, d'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents du Pôle petite enfance à compter du 1^{er} janvier 2018 et **validé** les modalités de réalisation des heures complémentaires

- **Décidé**, à l'unanimité, d'instituer les récupérations des heures supplémentaires pour les agents des pôles déchets et petite enfance à compter du 1^{er} janvier 2018

- **Décidé**, à l'unanimité, d'octroyer une subvention de 2 440 € à l'ADIL 35 pour l'année 2017

- **Approuvé**, à l'unanimité, la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des particuliers désireux de s'engager dans des travaux d'amélioration de leur logement, **mandaté** le CDHAT comme prestataire de cette mission d'accompagnement pour un montant de 8 200 € HT annuel et **autorisé** monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire et à lancer une campagne de communication en lien avec ce nouveau dispositif

- **Approuvé**, à l'unanimité, le principe de prolongation de l'expérimentation PLH / GIE SOLIVE – Accompagnement social dans le logement, sur quelques mois supplémentaires, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2018 et **autorisé** monsieur le Président à signer l'avenant à la convention passée avec l'ADO Habitat 35

- **Approuvé**, à l'unanimité, le contenu et le fonctionnement de l'appel à projets intitulé « promouvoir l'émergence de l'Eco Habitat dans les futures opérations » et **autorisé** monsieur le Président et les services communautaires à informer les acteurs et partenaires intéressés par cet appel à projets

- **Accordé**, à l'unanimité, une aide à l'accession à la propriété au dossier N° 2017-17 d'un montant de 3 000 € et ce à titre dérogatoire

- **Accordé**, à l'unanimité, une aide à l'accession à la propriété au dossier N° 2017-20 d'un montant de 3 000 € et ce à titre dérogatoire

- **Approuvé**, à l'unanimité, le projet de Contrat Enfance Jeunesse 2017/2020 afin de poursuivre la mise en œuvre du dispositif RAM à l'échelle du territoire intercommunal, **validé** le projet de Contrat Enfance Jeunesse 2017/2020 et **autorisé** le Président de la communauté de communes Côte d'Emeraude ou son représentant à signer ledit contrat ainsi que tout avenant qui interviendrait au cours de sa durée et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la délibération

- **Approuvé**, à l'unanimité, la convention de partenariat entre le conseil régional de Bretagne et la communauté de communes Côte d'Emeraude sur les politiques de développement économique 2017-2021 et **autorisé** le Président à signer cette convention et tout document relatif à cette affaire

- **Accordé**, à l'unanimité, la vente des parcelles AP n° 103, 104, 204 et 205 du parc d'activités de l'Hermitage au profit d'Office Santé pour la somme de 91 000 € et **autorisé** le Président à signer tout document relatif à cette affaire
- **Validé**, à l'unanimité, le dispositif Pass Commerce et Artisanat, **accordé** la somme de 37 500 euros correspondant au soutien de 10 projets et **autorisé** le Président à signer tout document relatif à cette affaire
- **Décidé**, à l'unanimité, d'acquérir la parcelle G300 d'une surface de 7 122 m² et la parcelle G303 d'une surface de 22 090 m² appartenant au CCAS de Beaussais-sur-Mer pour l'extension du parc d'activités de Coutelouche, au prix de 116 848 euros et **autorisé** le Président à signer tout document relatif à cette affaire
- **Validé**, à la majorité, 36 voix pour, 1 voix contre (M. DENBY WILKES) l'installation d'un fond énergétique communautaire, **validé** à la majorité, 36 voix pour, 1 voix contre (Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC) que 33,8 % du montant des certificats d'économie d'énergie (CEE) valorisé par les collectivités maître d'ouvrage (communes et communauté de communes) soit destiné à alimenter le fond énergétique communautaire et **autorisé** le Président à signer tout acte relatif à cette affaire
- **Validé**, à la majorité, 36 voix pour, 1 voix contre (M. DENBY WILKES) le dépôt des certificats d'économie d'énergie (CEE) sur le compte EMMY de la société GEO France FINANCE, **validé** (à la majorité, 36 voix pour, 1 voix contre) que les recettes issues de la valorisation des CEE soient versées par la société GEO France FINANCE sur le compte bancaire de la communauté de communes et **autorisé** le Président à signer tout acte relatif à cette affaire
- **Validé**, à la majorité, 36 voix pour, 1 voix contre (M. DENBY WILKES) le reversement de la communauté de communes aux communes de 80 % du montant des certificats d'économie d'énergie (CEE) perçus sur les opérations concernées et **autorisé** le Président à signer tout acte relatif à cette affaire
- **Validé**, à l'unanimité, les avenants aux marchés de travaux en milieux aquatiques sur le bassin versant du Frémur et de la Baie de Beaussais – année 2017 (marchés mar2017-12) d'un montant de 14 870,00 € H.T. et **autorisé** le Président à signer les avenants
- **Approuvé**, à l'unanimité, le projet de plan de financement prévisionnel du Schéma cyclable phase 2 (2017-2020), **autorisé** le Président ou le vice-président en charge de la mobilité à solliciter une demande de subvention auprès de la Région au titre de la seconde phase du contrat de partenariat et **autorisé** le Président ou le vice-président en charge de la mobilité à signer tout document relatif à ce dossier

- **Approuvé**, à l'unanimité, la position communautaire sur le volet déplacement des PLU du territoire et **demandé** aux communes de prendre acte de la présente décision par délibération communale avant la fin de l'année 2017
- **Validé**, à l'unanimité, le programme de travaux Breizh Bocage 2017-2018 présenté, **autorisé** le Président à solliciter les financements auprès des partenaires financiers, **autorisé** le Président à signer les bons de commande avec les entreprises et **validé** le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX BOCAGERS 2017-2018		
<i>Financiers</i>	<i>Montant (HT)</i>	<i>Taux</i>
Agence de l'Eau	31 846.00	80%
Conseil Régional		
Conseils Départementaux 22 et 35		
Europe (FEADER)		
CC Côte d'Emeraude	7 962.00	20%
TOTAL	39 808.00	100%

- **Validé**, à l'unanimité, le programme d'animation Breizh Bocage 2018 présenté, **autorisé** le Président à solliciter les financements auprès des partenaires financiers, **autorisé** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette opération et **validé** le plan de financement suivant :

Montant total du projet en € HT	CCCE (20%)	Co financeurs
27 758 €	5 552 €	22 206 €